

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 25 JUIN 2018

Nombres de membres composant le conseil municipal : 10

L'an deux mil dix huit, le lundi 25 juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du mardi 19 juin.

Etaient Présents : Mmes Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Elisabeth VAN DE WEGHE, Sylvie PEINTE MM. Philippe NOBLECOURT, Christophe TOULLET

Formant la majorité des membres en exercice soit 6 membres.

Etaient absents et représentés :

Mme Isabelle BOZO par Mme Ouisa AFTIS

M. Xavier GAILLET par M. Christophe TOULLET

M. Alain THERET par M. Philippe NOBLECOURT

Etait absent et excusé : Franck VILLENEUVE

Séance ouverte à 20h00

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Philippe NOBLECOURT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil après avoir rajouté la remarque suivante de Mme Peinte. Il a été oublié de mentionner le courrier déposé par Mme Peinte concernant l'enfouissement de la fibre dans lequel elle se proposait de prendre en charge les travaux entièrement jusqu'au terrain sur lequel est construit le poulailler et d'en donner l'accès aux personnes intéressées.

Le conseil municipal demande de faire figurer les noms des participants aux votes

Mme le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion à la compétence éclairage public du SEZEO. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

1- Choix de l'architecte pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie-logements (2018/27)

M. Cunha de l'ADTO a procédé au dépouillement des éléments envoyés par les 2 candidats ayant répondu au marché : Le cabinet BAUER à la Ferté-Millon et le cabinet ARPENT à Beauvais. Suite à la rencontre avec les candidats le 12 juin dernier, ce tableau a été complété et fait apparaître que le cabinet Arpent représenté par Mme CREVECOEUR a la meilleure notation. Mme le maire, Mme Pierrette GORENFLOT, M. Philippe NOBLECOURT ont fait part

de leur ressenti par rapport aux candidats rencontrés le 12 juin. Il ressort que les 2 cabinets sont très sérieux dans leur travail avec un suivi constant et ils s'appuient sur des cabinets experts en matière d'énergie et de structure. Le témoignage de 2 élus travaillant avec ces derniers le confirme. Les membres du conseil ayant pu rencontrer Mme Crévecoeur (société Arpent) ont été sensibles à son approche préservation du patrimoine ancien.

Vu la délibération n°2016/32 du 8 septembre 2016 portant le choix final pour la destination du bâtiment de l'ancienne école,

Vu la délibération n°2017/31 du 30 juin 2017 portant autorisation du Maire à signer les lettres de commande pour la réhabilitation du bâtiment communal,

Vu la délibération n°2017/41 du 19 octobre 2017 portant autorisation au Maire à signer la commande pour l'étude du bâtiment mairie-logement,

Vu la délibération n°2018/05 du 8 février 2018 portant signature de la convention de missions d'assistance avec l'ADTO dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements en duplex,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publiée le 17 Mars 2018 dont l'objet était « Mission de Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne école en vue de la création d'une mairie et 2 logements »

Considérant que l'ADTO a réalisé le dépouillement des 2 offres reçus le 9 Mai 2018,

Considérant l'entretien des 2 candidats réalisés le 12 juin 2018,

Considérant le tableau de dépouillement final annexé à la présente délibération,

Les membres du conseil municipal proposent de retenir la SARL ARPENT comme maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements en duplex sur la commune d'Angivillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- CONFIE à Madame Anne CREVECOEUR, de SARL ARPENT à Beauvais, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école en vue d'y créer la mairie et 2 logements en duplex.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018.

2- Devis pour le passage de la fibre dans la rue du 4^{ème} RIC (2018/28)

A la demande des responsables du passage des réseaux Orange et le SMOTHD, un plan de récolement est obligatoire. Il ne figurait pas au devis de M. LABBE. Un devis complémentaire fait apparaître un surcoût de 750€. Le montant final s'élève à 7070 € H.T. soit 8484 € TTC.

Cette délibération annule la précédente 2018/26 prise le 7 juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 voix POUR (Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Elisabeth VAN DE WEGHE, Philippe NOBLECOURT + pouvoir de Alain THERET, Christophe TOULLET pouvoir de Xavier GAILLET) et 2 ABSTENTIONS (Sylvie PEINTE et Isabelle BOZO)

- ACCEPTE le devis de M. LABBE
- AUTORISE le Maire à signer toutes les papiers concernant ce dossier

3- Décision modificative en investissement (2018/29)

Pour pouvoir faire la restitution de la caution à la locataire de notre logement celle-ci doit figurer en investissement pour devons donc rajouter par une décision modificative au compte de dépense d'investissement 165 la somme de 366 € (soit un mois de loyer).

L'opération pour la création de la fibre n'avait pas été assez créditée suite à l'allongement du réseau et la demande de plan de récolement. Il faut donc rajouter à la ligne 21534 opération 300, +1700 € pour le réseau.

La somme de 2066 € sera prise en 023 en fonctionnement pour arriver en investissement en 021.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune d'Angivillers approuvé le

Considérant qu'il y a lieu de rembourser la caution du logement suite au départ de la locataire,

Considérant qu'il manque des crédits nécessaires pour l'opération 300,

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire les crédits de la façon suivante :

023 : + 2 066€

021 : + 2066€

21534 opération 300 : + 1 700€

165 : + 366€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix POUR (Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Elisabeth VAN DE WEGHE, Sylvie PEINTE, Philippe NOBLECOURT + pouvoir Alain THERET, Christophe TOULLET + pouvoir de Xavier GAILLET) et 1 ABSTENTION (Isabelle BOZO)

- APPROUVE la décision modificative comme dit ci-dessus

Le conseil municipal décide de verser à la section d'investissement la somme de 2066 €

4- Adhésion à la compétence éclairage public proposée par le SEZEO (2018/30)

Suite au report de la décision du 7 juin dernier, des éléments supplémentaires sont apportés. Le montant du devis de diagnostic sécurité de l'EP s'élèverait à 400 € environ. Il n'est valable que sur une période courte. Si nous nous engageons l'année prochaine, il faut le refaire, d'où un coût élevé car pas subventionné la 1^{ère} fois. Les lampadaires n'atteignent pas tous l'âge de 15 ans pour les changer en totalité. Le modèle tweet S3 actuellement installé coûte environ 400 €, il est donc éligible en totalité à la subvention. Le tableau de consommation d'énergie fait apparaître une économie depuis la mise en service des LED (16 lampes), 4500 kwh économisés soit 475 € par an. En étendant cette économie à l'ensemble du parc (44 lampes), elle s'élèverait à 1305 € sur une facture globale actuelle de 2917 € en éclairage public. Une question subsiste, la baisse de consommation ne risque-t-elle pas de

faire perdre le bénéfice du prix dégressif en fonction de la consommation ? Mme le maire se renseigne auprès de la SICAE. Mme Sylvie PEINTE pose la question de l'ouverture des prix à la concurrence. Le conseil municipal décide à l'unanimité de porter au budget 2019 l'inscription à la compétence éclairage public et le changement des lampes de l'éclairage public en entier ou par tranche.

M. Philippe NOBLECOURT propose le changement de l'horloge astronomique qui déclenche l'EP car les pièces n'existent plus et la SICAE propose un tarif préférentiel aux alentours de 300 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire ce changement.

Questions diverses

REZO POUCE

Pour une mise en place rapide, la communauté de communes demande une réponse sur l'emplacement des panneaux permettant aux conducteurs et auto stoppeurs de se retrouver. Les emplacements proposés sont modifiés pour des raisons de sécurité. Un est placé devant la ferme de M. TOULLET pour la CD 36 et un autre à l'arrêt de bus pour la CD 47. Ce service vient en remplacement du TADAM.

BARRIERES DE SECURITE

Un seul devis a été transmis par la société Aximum qui a remporté le marché auprès du conseil départemental pour l'installation des infrastructures. Devant le montant de la dépense, M. Philippe NOBLECOURT a demandé un devis complémentaire en glissière métallique peinte qui fait apparaître une grosse différence entre 8900 € HT par rapport au 10 565 € HT des glissières bois. Devant la dépense et l'incertitude sur l'assurance de ce « mobilier urbain » il sera demandé des devis à la concurrence et une subvention auprès du Conseil Départemental. Le tout sera complété par une demande d'étude routière auprès de la société ISR si elle peut être aussi financée.

Ophélie LEBOUIL est arrivée au bout de son engagement pass permis. Elle a travaillé pour préparer l'expo sur les dalles funéraires.

REUNION DE CHANTIER VOIRIE

Elle aura lieu mercredi 27 juin. Les principales doléances sont : la « propreté » du chantier avec le goudron qui déborde surtout sur les bordures des trottoirs et à l'arrêt du bus, la vérification du bon écoulement des eaux sur les trottoirs pour rectifier les désordres, la réfection du bicouche de l'allée des containers, la réserve sur la réfection du pilier de l'école. Ces remarques seront transmises à l'ADTO et à l'entreprise COLAS. Quelles sont les possibilités de recours en cas de défauts constatés après la fin du chantier?

LE BRULAGE DES HERBES

L'utilisation du chalumeau est délicate. Un riverain s'est plaint de voir son portail brûlé. Le conseil municipal souhaite équiper d'un moyen d'extinction de feu et éventuellement d'un chariot plus maniable. Ce travail ne sera plus confié à M. Diot.

Mme Gorenflot fait part d'un signalement de l'UTD pour la réfection des joints au carrefour des départementales car cela devient dangereux pour les cyclistes notamment. Il faut voir avec M. Villain quelle mise en œuvre ?

JOURNEE DU PATRIMOINE

Elle aura lieu le 16 septembre autour du thème de la restauration des dalles funéraires. La commission des fêtes se réunit le mercredi 27 juin pour l'organiser.

La séance est levée à 22 h 15

2018/27	Choix de l'architecte pour la réhabilitation de l'ancienne école en mairie-logements
2018/28	Devis pour le passage de la fibre dans la rue du 4^{ème} RIC
2018/29	Décision modificative en investissement
2018/30	Adhésion à la compétence éclairage public proposée par le SEZEO

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET <i>(pouvoir à Christophe TOULLET)</i>	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE <i>ABSENT ET EXCUSE</i>
Alain THERET <i>(pouvoir à Philippe NOBLECOURT)</i>	Isabelle BOZO <i>(pouvoir à Ouisa AFTIS)</i>

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 02/07/2018
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT